

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'Hérault
Canton de Murviel lès Béziers

| Nombre de Conseillers | |
|------------------------|------------|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Procurations | 3 |
| Votant | 14 |
| Date de la convocation | 27/05/2026 |

Séance ordinaire du vendredi 5 juin 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Pailhès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18 h 30

Sous la présidence de : Monsieur GROUSELLE Didier, Maire

Présents : AVARGUEZ Jean-Michel, BOLLINI Christine, CALVAYRAC Allison, DUPUIS Brigitte, GARCIA Pierre-Alain, GERARD Alexandre, PEREZ Hélène, RICARD Palmira, RIELLO Nicolas, RUIZ Pierre,
Absents ayant donné pouvoir : DELLECI Antonin à GERARD Alexandre, GUERRERO Romain à RICARD Palmira, VIALA Françoise à DUPUIS Brigitte

Absente : CASTELAR Aude

Secrétaire de séance : CALVAYRAC Allison

Monsieur le Maire,

Approbation du compte rendu du 21/03/2026 : voté à l'unanimité

Il est procédé à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

TITULAIRES : AVARGUEZ Jean-Michel, RICARD Palmira, GROUSELLE Didier

SUPPLEANTS : VIALA Françoise – GARCIA Pierre-Alain, CALVAYRAC Allison

2026/23 : CCAM – approbation de la convention de mise à disposition du service commun d'instructions des actes et autorisations d'urbanisme

Expose que suite au renouvellement des conseillers municipaux la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme avec la Communauté de Communes les Avant Monts jointe à la présente délibération doit être renouvelée 6 mois après les élections ;

Demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention

Voté à l'unanimité

2026/24 : Institution taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle que les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance,

Voté 10 voix pour 4 abstentions

2026/25 : Désignation conseillers municipaux commission d'appel d'offres

Expose que suite au courrier reçu le 22 mai 2026 de la préfecture il y a lieu d'annuler la délibération 2026/11 désignant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la commission d'appel d'offre.

Rappelle que la CAO doit être composée du maire, président ou son représentant et de trois membres du conseil municipal, ainsi que de leurs suppléants

- PRESIDENT SUPPLEANT : AVARGUEZ Jean-Michel
- TITULAIRES : GARCIA Pierre-Alain, BOLLINI Christine, PEREZ Hélène,
- SUPPLEANTS : RICARD Palmira, GUERRERO Romain, RIELLO Nicolas

Voté à l'unanimité

Séance levée à 19 h 28